

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 08 novembre 2022

N/Réf. : BDK/LB – PV08112022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 25 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Pierre-Alain ROIRON, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Sylvia GAURIER, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER.

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Pascal BRUN, Martine CHAIGNEAU, Xavier DUPONT, Elisabeth GRELIER, Gérard HENAUULT, Valérie JABOT, Patrick LEFRANCOIS, Bertrand RITOURET, Jean-Paul ROBERT, Isabelle SENECHAL, Cécile WANNERROY.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D-2022-043 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président propose, par voie de conséquence, de modifier le tableau des effectifs, comme suit, dans un premier temps, au 1^{er} décembre 2022, puis dans un second temps, au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général de la fonction publique,
Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **De modifier** le tableau des effectifs, comme suit, dans un premier temps au 1^{er} décembre 2022, puis dans un second temps, au 1^{er} janvier 2023.

- Tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2022 :

GRADES	CRÉÉS	POURVUS	NON POURVUS
EMPLOIS FONCTIONNELS			
DGS 40 000 à 80 000	1	1	0
DGA 40 000 à 150 000	0	0	0
Effectif total	1	1	0
EMPLOIS PERMANENTS			
Attaché Hors Classe	2	1	1
Attaché Principal	3	3	0
Attaché Territorial	3	3	0
Médecin de Médecine Prof.	4	3	1
Ingénieur Principal	1	0	1
Ingénieur Territorial	1	0	1
Tech. Princ. 1ère Cl.	2	1	1
Tech. Princ. 2ème Cl.	2	1	1
Réd. Princ. 1ère Cl.	3	3	0
Red. Princ. 2ème Cl.	3	3	0
Rédacteur Territorial	9	8	1
Adj. Princ. 1ère Cl.	8	7	1
Adj. Princ. 2ème Cl.	7	6	1
Adjoint Administratif	4	2	2
EMPLOIS PERMANENTS			
<i>Article 3-3 1°) de la loi du 26/01/84</i>			
Sociologue du Travail	1	1	0
Effectif total	53	42	11

NOMBRE DE POSTES PERMANENTS AU SIEGE, HORS SECTEUR MEDECINE PROFESSIONNELLE, **POURVUS** :

30

NOMBRE DE POSTES PERMANENTS RELEVANT DU SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT, **POURVUS** :

7

NOMBRE DE POSTES PERMANENTS RELEVANT DU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE, **POURVUS** :

5

42

EMPLOIS NON PERMANENTS			
<i>Accroissement temporaire d'activité</i>			
Attaché Territorial	1	0	1
Red. Princ. 1ère Cl.	1	0	1
Red. Princ. 2ème Cl.	1	0	1
Rédacteur Territorial	1	0	1
Adj. Princ. 1ère Cl.	1	0	1
Adj. Princ. 2ème Cl.	1	1	0
Adjoint Administratif	1	0	1
<i>Contrats de projet (3 ans)</i>			
Rédacteur Territorial	1	1	0
Effectif total	8	2	6

En application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sont créés tous les emplois correspondants à l'ensemble des grades relevant de l'ensemble des filières de la Fonction Publique Territoriale dans le but de satisfaire les demandes des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, dès lors que les besoins exprimés s'inscrivent dans le fondement juridique des articles 25 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023 :

GRADES	CRÉÉS	POURVUS	NON POURVUS
EMPLOIS FONCTIONNELS			
DGS 40 000 à 80 000	1	1	0
DGA 40 000 à 150 000	0	0	0
Effectif total	1	1	0
EMPLOIS PERMANENTS			
Attaché Hors Classe	2	1	1
Attaché Principal	3	3	0
Attaché Territorial	3	3	0
Médecin de Médecine Prof.	4	3	1
Ingénieur Principal	1	0	1
Ingénieur Territorial	1	0	1
Tech. Princ. 1ère Cl.	2	1	1
Tech. Princ. 2ème Cl.	2	1	1
Réd. Princ. 1ère Cl.	3	3	0
Red. Princ. 2ème Cl.	3	3	0
Rédacteur Territorial	10	9	1
Adj. Princ. 1ère Cl.	8	7	1
Adj. Princ. 2ème Cl.	7	6	1
Adjoint Administratif	4	2	2
EMPLOIS PERMANENTS			
<i>Article 3-3 1°) de la loi du 26/01/84</i>			
Sociologue du Travail	1	1	0
Effectif total	54	43	11

NOMBRE DE POSTES PERMANENTS AU SIEGE, HORS SECTEUR MEDECINE PROFESSIONNELLE, **POURVUS** : 31

NOMBRE DE POSTES PERMANENTS RELEVANT DU SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT, **POURVUS** : 7

NOMBRE DE POSTES PERMANENTS RELEVANT DU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE, **POURVUS** : 5

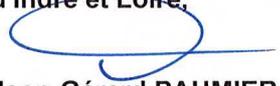
43

EMPLOIS NON PERMANENTS			
<i>Accroissement temporaire d'activité</i>			
Attaché Territorial	1	0	1
Red. Princ. 1ère Cl.	1	0	1
Red. Princ. 2ème Cl.	1	0	1
Rédacteur Territorial	1	0	1
Adj. Princ. 1ère Cl.	1	0	1
Adj. Princ. 2ème Cl.	1	1	0
Adjoint Administratif	1	0	1
Effectif total	7	1	6

En application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sont créés tous les emplois correspondants à l'ensemble des grades relevant de l'ensemble des filières de la Fonction Publique Territoriale dans le but de satisfaire les demandes des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, dès lors que les besoins exprimés s'inscrivent dans le fondement juridique des articles 25 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Fait et délibéré, le 8 novembre 2022

**Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,**


Jean-Gérard PAUMIER

Acte transmis en Préfecture le : 18/11/2022
Acte reçu en Préfecture le :
Acte publié électroniquement le : 22/11/2022
ACTE EXECUTOIRE